

CONCOURS CÔTE-D'OR ELOQUENCE 2023-2024

Autorisation de diffusion de photographie, prise de son ou document vidéo À remplir par les candidats majeurs

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or organise un concours d'éloquence ouvert aux jeunes Côte-d'Oriens âgés de 16 à 21 ans, bénéficiant ou ayant bénéficié d'une mesure d'accompagnement par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il a pour objet de donner un espace d'expression, de mettre en valeur des parcours qui pourraient servir de modèles, d'ouvrir des perspectives positives d'avenir et d'encourager ces jeunes à prendre la parole autour du sujet de la bientraitance en protection de l'enfance, dans un esprit libre, respectueux et constructif.

Le Département de la Côte-d'Or et ses partenaires de l'Aide sociale à l'Enfance (opérateurs de la protection de l'Enfance, Institut Régional Supérieur du Travail Éducatif et Social de Bourgogne – IRTESS...) souhaitent pouvoir communiquer sur ce concours afin, d'une part de promouvoir les bonnes pratiques de bientraitance dans le champ de l'accompagnement social et plus particulièrement de la protection l'enfance, d'autre part de valoriser leur volonté de développer une culture de la bientraitance dans le cadre de l'action sociale au bénéfice des publics accompagnés, et enfin de faire connaître le concours départemental d'éloquence de la Côte-d'Or.

Dans cet objectif, **je soussigné.e,**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

e-mail :

déclare accepter

- que les textes que j'aurai élaborés lors de mes auditions puissent faire l'objet à titre gracieux et non exclusif d'une communication à des fins non commerciales. Cette communication sous forme écrite pourra se faire sur tout support matériel ou numérique et notamment sur les supports institutionnels (Côte-d'Or Magazine...), des médias professionnels (Les Cahiers du Travail Social, la Gazette des Communes...), régionaux (Le Bien Public...) ou nationaux.
- d'être filmé(e), enregistré(e) ou photographié(e) dans le cadre des différentes étapes de déroulement du concours (réunions préparatoires, ateliers artistiques et temps conviviaux partagés à cette occasion, répétitions, interviews, préparation en coulisses et prestations publiques, remise des récompenses...). Ces captations photogra-

phiques, sonores ou audiovisuelles pourront faire l'objet à titre gracieux et non exclusif d'une diffusion à des fins non commerciales sur tout support et notamment sur les sites Internet institutionnels (www.cotedor.fr...), sur les médias audiovisuels régionaux ou nationaux (télévisions, radios...), dans le cadre de réunions institutionnelles (sessions du Conseil Départemental, assises de la Protection de l'Enfance...), professionnelles (séminaires, congrès, formations...) ou publiques (réunions de l'ADE-PAPE, lancement d'une nouvelle édition du concours...).

- que mes nom(s), prénom(s) et âge soient rendus publics dans le cadre du concours et des communications mentionnées ci-dessus.

Ces autorisations sont délivrées pour une période de 10 ans pour le monde entier.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions réglementaires et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant au présent formulaire.

Fait à le

Signature